

Niveau :	<b>LICENCE PROFESSIONNELLE</b>					Année 3
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIQUES, SANTÉ					<b>LP</b> 180 ECTS
Mention :	METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION ET AMELIORATION DE PROCESSUS ET PROCEDES INDUSTRIELS					
Parcours :	<b>Optimisation des Procédés et de la Performance des Systèmes Automatiques <i>En alternance</i></b>  <b>OPPSA</b>					
Volume horaire étudiant :	89 h	224 h	142h d'option	0 h	150 h	<b>455 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique Responsable de la scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 Scolarité ☎ 03.80.39.65.34 <a href="mailto:scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr">scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a> Suivi pédagogique ☎ 03.80.39.64.90 Fax : 03.80.39.64.64 <a href="mailto:gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr">gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>
Fan YANG ☎ 03.80.39.65.15 <a href="mailto:Fan.Yang@iut-dijon.u-bourgogne.fr">Fan.Yang@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a> <a href="mailto:rplpoppsa@iut-dijon.u-bourgogne.fr">rplpoppsa@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>	IUT DIJON-AUXERRE Département <b>Génie Mécanique et Productique</b> <b>GMP</b> Boulevard Docteur Petitjean BP 17867 21078 DIJON Cédex
Composante(s) de rattachement :	

**Objectifs de la formation et débouchés :**
**■ Objectifs :**

- Apporter une réponse aux besoins des entreprises disposant d'un bureau d'étude et/ou d'un bureau des méthodes ;
- Participer au développement économique en proposant des personnels susceptibles de suivre les évolutions des outils informatiques en la matière ;

- Offrir à des diplômés Bac + 2, une spécialisation à leur orientation en proposant un cursus attractif permettant une sortie diplômante et professionnalisée ;
- Permettre à des salariés d'entreprises ou à des demandeurs d'emploi d'avoir la possibilité de conceptualiser les savoirs faire acquis dans l'entreprise par la Valorisation des Acquis d'Expériences et/ou de leur permettre une remise à niveau de leurs connaissances.

#### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le technicien en optimisation des procédés et de la performance des systèmes automatiques intervient dans la conception de solutions d'automatismes aussi bien, dans le cadre d'une étude d'une solution nouvelle que d'une évolution ou d'une adaptation d'une solution existante en intégrant l'ensemble des contraintes économiques technologiques techniques et en optimisant les rapports qualité, coûts, délais...

#### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Etablir un cahier des charges fonctionnel (définition des exigences et des contraintes clients, ...).
- Réaliser l'analyse fonctionnelle du système automatique en adéquation avec le cahier des charges fonctionnel.
- Concevoir les spécifications du système automatique (SA).
- Etablir un diagnostic de la performance et de proposer un plan d'amélioration de la compétitivité (traçabilité, maintenance, qualité,...).
- Proposer une solution technique relative à l'amélioration du SA.
- Intégrer les nouvelles solutions (robotique).
- Développer l'application informatique du SA.
- Concevoir l'interface homme/machine ou la supervision.
- Réaliser les tests et la mise au point et la mise en service.
- Assurer l'appui technique et documentaire en conformité avec la directive machine.
- S'intégrer à une démarche de performance Industrielle (lean manufacturing, juste à temps, SMED).
- Piloter et gérer des projets.
- Manager des équipes projet en développant la maîtrise des coûts, la gestion des flux de produits (intégration des normes, sécurité, qualité).
- Mettre en place une démarche « d'amélioration continue » liée à un process d'un système automatique, en développant l'innovation, les méthodes, l'intégration de nouvelles solutions (C.A.O.), la modification de programmes (Automatisme et Informatique Industrielle), l'implantation de la robotique.
- Etablir un bilan dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique et d'optimiser la consommation et la qualité de l'énergie électrique d'un ouvrage, d'un équipement, d'un moyen de production.

#### Modalités d'accès à l'année de formation :

##### ■ Sur sélection :

La formation s'adresse aux étudiants issus des diplômes de formations initiales BAC+2 correspondant à 120 crédits validés dans un cursus niveau Licence, DUT et BTS, ainsi qu'au public de formation continue. L'inscription est effective à la condition de la signature avec une entreprise d'un contrat de professionnalisation. Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut.

Les admissions sont effectives à la date de signature du contrat de professionnalisation dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle.

- **par validation d'acquis ou équivalence de diplôme en formation initiale** : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- **en formation continue** : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

## Organisation et descriptif des études :

### ■ Organisation des études :

Les enseignements sont assurés dans le cadre de l'alternance IUT/ Entreprise (se référer au calendrier de l'alternance téléchargeable sur le site web de l'IUT).

Le volume horaire est de 455 heures. Les périodes en formation et en entreprise alternent avec un rythme de 2 à 3 semaines en formation et 2 à 4 semaines en entreprise

L'acquisition des connaissances et des compétences est appréciée par un contrôle continu et régulier. L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (quel que soit leur forme) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.

- volume des enseignements : 455 heures
- volume des projets tutorés (réalisé en entreprise) : 150 heures
- 13 semaines d'enseignement en centres pédagogiques (Université, partenaires pédagogiques)
- durée de la période en entreprise : 39 semaines
- autres modalités pédagogiques : formation en alternance, par contrat de professionnalisation, sur une durée de 12 mois.

### ■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

CC : Contrôle continu // CT : Contrôle terminal

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Pre-requis scientifiques et techniques</b>	Mathématiques	4	20		<b>24</b>		CC	E		2	<b>2</b>
	Mécanique Générale	2	14		<b>16</b>		CC	E		1,5	<b>1,5</b>
	CAO 3D Volumique, See Electrical	2		24	<b>26</b>		CC	E		2	<b>2</b>
	Outils de description	4	10		<b>14</b>		CC	E		1,5	<b>1,5</b>
<b>TOTAL UE1</b>		<b>12</b>	<b>44</b>	<b>24</b>	<b>80</b>	<b>7</b>				<b>7</b>	<b>7</b>

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Etude de Faisabilité d'une solution technique</b>	Analyse Fonctionnelle Externe	10	22		32		CC	E		2,5	2,5
	Analyse Fonctionnelle Interne	10	22		32		CC	E		2,5	2,5
<b>TOTAL UE2</b>		<b>20</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>5</b>			<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Etude Matérielle</b>	Réseau contrôle / commande	4	4	10	18		CC	E		1,5	1,5
	Réseau communication	4	4	8	16		CC	E		1,5	1,5
	Architecture Matérielle	8	12	24	44		CC	E		4	4
	Offre Economique	4	8	12	24		CC	E		2	2
<b>TOTAL UE3</b>		<b>20</b>	<b>28</b>	<b>54</b>	<b>102</b>	<b>9</b>			<b>0</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

UE4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Conception et développement de la solution automatique</b>	Sécurité Machine	6	10	10	26		CC	E		2	2
	Programmation	2	20	0	22		CC	E		2	2
	Schématisation	0	4	10	14		CC	E		1	1
<b>TOTAL UE4</b>		<b>8</b>	<b>34</b>	<b>20</b>	<b>62</b>	<b>5</b>				<b>5</b>	<b>5</b>

UE5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mise en service de la solution automatique	Câblage	0	10	16	26		CC	E		2,5	2,5
	Programmation	0	4	20	24		CC	E		1,5	1,5
	Appui documentaire	0	2	4	6		CC	E		1	1
	Bilan énergétique électrique	4		4	8		CC	E		1	1
<b>TOTAL UE5</b>		<b>4</b>	<b>16</b>	<b>44</b>	<b>64</b>	<b>5</b>				<b>5</b>	<b>5</b>

UE6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Communication et Outils pour l'entreprise	Communication et management	10	10	0	20		CC	E		2	2
	Anglais	0	24	0	24		CC	E		2	2
	Analyse des coûts projets	5	8	0	13		CC	E		1	1
	Gestion de projets	10	16	0	26		CC	E		2	2
<b>TOTAL UE6</b>		<b>25</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>83</b>	<b>7</b>				<b>7</b>	<b>7</b>

UE7	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef	
Projet tuteuré												
<b>TOTAL UE7</b>		150h (en entreprise)				<b>6</b>	Rapport + Soutenance				<b>6</b>	<b>6</b>

UE8	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef	
Projet Industriel												
<b>TOTAL UE8</b>		<b>39 semaines</b>				<b>16</b>	Rapport + Soutenance + Evaluation entreprise	<b>E</b>			<b>16</b>	<b>16</b>

<b>TOTAL ANNÉE</b>		<b>89</b>	<b>224</b>	<b>142</b>	<b>455</b>	<b>60</b>					<b>60</b>
--------------------	--	-----------	------------	------------	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

### ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, **le Référentiel commun des études LMD** précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

### ● **Sessions d'examen**

Il est organisé deux sessions d'examens chaque année, la première en fin d'alternance, avec éventuellement des épreuves terminales anticipées en cours d'année, la seconde au mois de septembre :

- **1ère session** - Pour chaque candidat, le Jury détermine l'admission au diplôme.
- **2nd session** - Un candidat déclaré non admis en 1ère session est renvoyé à la seconde session. A cette session, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des UE (de la formation académique) pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20. Pour les autres UE, il passe une épreuve orale dans chaque sous-UE (SUE) où il a obtenu une note inférieure à 10/20.

La note obtenue à cette SUE remplace (quel que soit le résultat) celle de l'ensemble des épreuves réalisées en cours d'année dans la SUE, hormis les épreuves pratiques éventuelles dont les évaluations sont maintenues (avec leur poids prédéfini) (sauf pour l'anglais, où la note de contrôle continu est conservée).

Le candidat n'a pas la possibilité de repasser une UE où il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Le Jury de seconde session se réunit après la fin de ces épreuves orales et délibère alors selon un mode identique à la première session.

L'absence non justifiée à une épreuve comptant pour l'évaluation du contrôle continu ou des travaux pratiques est sanctionnée par la note zéro. Pour une absence justifiée à une épreuve comptant pour l'évaluation du contrôle continu ou des travaux pratiques, le responsable pourra neutraliser la note manquante ou faire passer un oral de remplacement. Un étudiant absent de manière injustifiée à une épreuve d'examen ou à une épreuve orale est considéré comme défaillant. Aucun calcul de note n'est alors effectué pour cette UE et pour le semestre correspondant, et aucune compensation ne peut intervenir.

L'absence justifiée à une épreuve d'examen ou à une épreuve orale est sanctionnée par la note zéro, ou, sur décision du jury, par la neutralisation de la note manquante.

### ● **Règles de validation et de capitalisation :**

#### Principes généraux :

#### **COMPENSATION :**

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

#### **CAPITALISATION :**

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.